

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-du- RHÔNE

ARRONDISSEMENT
DE MARSEILLE

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE
D'AUBAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du **mercredi 29 janvier 2025**
L'an deux mille vingt cinq, le vingt neuf janvier
À 09 heures 30

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard GAZAY, Président du CCAS.

**Nombre d'administrateurs
en exercice : 17**

Présents : 9

Quorum : 9

PRESENTS :

Monsieur Gérard GAZAY, Madame Julie GABRIEL, Madame Irène DUPLAN, Madame Brigitte AMOROS, Monsieur Denis GRANDJEAN, Monsieur Dominique DIAZ, Monsieur Luc GUERIN, Monsieur Charles BOUVIER, Madame Catherine CERVONI

ABSENTS :

Madame Sophie AMARANTINIS, Monsieur Alain ROUSSET, Madame Magali ROUX, Madame Eliette MAUTREF, Madame Martine VERNHES, Monsieur Denis GIROMINI, Monsieur Jean-Christophe MERLE, Monsieur Christian JANOT

N°14_290125

Objet : Renouvellement de demandes de subvention de fonctionnement de l'Accueil de Jour - Maison du Partage - 2025

Date de la convocation : 22/01/2025

Conformément à l'article R123-23 du code de l'action sociale et des familles, le secrétariat de séance est assurée par Madame Claudine JAILLET en sa qualité de Directrice du CCAS.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME

Président du CCAS

Monsieur Gérard GAZAY

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_14-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025

Délibération n°14_290125 :**Objet : Renouvellement de demandes de subvention de fonctionnement de l'Accueil de Jour - Maison du Partage - 2025****Rapporteur :** Madame Julie GABRIEL**EXPOSE :**

Au travers de sa politique sociale, la ville d'Aubagne par l'action directe du CCAS sur l'accès aux droits sociaux des plus démunis organise l'accueil inconditionnel et l'accompagnement des personnes vivant dans la rue ou sans résidence stable. Ces personnes en grande précarité recouvrent différents visages : jeunes adultes en rupture familiale, femmes et hommes sans ressources suffisantes pour répondre aux besoins primaires qui sont de se loger et de se nourrir. Ces derniers passent de nuitées d'hébergement à la rue, de la rue à des squats... L'espace public qu'elles « s'approprient » devient alors leur habitat, sous des formes diverses : tentes, abris sous les ponts, etc

Cette politique sociale met en synergie l'ensemble des acteurs du territoire investis dans une démarche inclusive et solidaire. En effet, les réponses proposées nécessitent d'explorer le champ des possibles en termes de Solidarité, d'accès aux droits fondamentaux et de la protection des plus fragiles. Les compétences en matière de grande précarité concernent de nombreux acteurs : État, département, associations, collectivités locales.

L'Accueil de Jour de la ville d'Aubagne est un acteur essentiel pour repérer, accueillir, accompagner les plus fragiles. Pour répondre aux besoins primaires, il est proposé un accueil petit déjeuner et douche du lundi au vendredi de 7h à 10h et le samedi matin en période hivernale. En dehors de ce temps, l'équipe de l'Accueil de jour (ADJ) accompagne les usagers dans différentes démarches telles que la recherche d'un hébergement d'urgence, des démarches d'accès aux droits sociaux, l'organisation d'actions collectives de prévention et la mise en place de permanences de soins, avec une vigilance accrue des équipes en cas d'événements majeurs et une réorganisation du fonctionnement pour répondre aux besoins repérés.

L'équipe a aussi une démarche d'aller vers les publics marginalisés pour leur apporter une écoute, un conseil mais aussi les amener à se rendre au sein de l'ADJ pour engager une démarche d'accompagnement. La médiation de rue est menée chaque jour et intensifiée en période de grand froid, de fortes chaleurs ou tout événement majeur qui pourrait avoir une incidence sur l'intégrité physique des personnes.

Compte tenu de la compétence des services de l'État sur le financement des accueils de jour, du soutien apporté depuis plusieurs années à la Maison du partage, il est proposé de renouveler les demandes de subvention de fonctionnement pour les actions « Accueil et Accompagnement des publics en grande précarité » intégrant les dispositifs du plan communal de sauvegarde (canicule, grand froid, risques sanitaires...) et « Médiation de Rue ».

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,**ENTENDU** l'exposé du rapporteur,**VU** le Code de l'Action Sociale et des Familles,**CONSIDÉRANT** que la Maison du Partage apporte au quotidien une aide aux plus démunis par son accueil de jour, ses maraudes et ses actions de veille sociale tout au long de l'année,**PROPOSE :**

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_14-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025

ARTICLE 1 : DE SOLLICITER auprès de la DDETS deux subventions de fonctionnement,

ARTICLE 2 : D'AUTORISER Monsieur le Président du Conseil d'administration ou son représentant légal à signer les dossiers de demande de financement ainsi que tous les documents afférents à ces demandes,

ARTICLE 3 : D'IMPUTER la recette de fonctionnement liée à cette subvention au chapitre 74 du budget principal du C.C.A.S.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

Accusé de réception en préfecture
013-261300412-20250129-290125_14-DE
Reçu le 29/01/2025
Signé par CN=Gérard GAZAY,serialNumber=211523KKN191,givenName=Gérard,SN=GAZAY,T=Président,OU=0002 261300412,2.5.4.97=#0C0F4E545246522D323631333030343132,O=CCAS AUBAGNE,C=FR
29/01/2025